

Objet :

Les présentes conditions générales de vente de prestation ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société ETUDREA et ses clients (personnes physiques) à l'occasion de la réalisation et de la fourniture à distance de prestation d'étude et/ou de réalisation.

Les prestations de plans permettant une réalisation, d'un avant-projet,

Ces conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par ETUDREA. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site lors de la validation de la commande par le client.

Des conditions particulières à certains services peuvent compléter les présentes conditions générales. Elles seront alors précisées lors de la commande.

Le fait, pour tout client, de passer commande à ETUDREA implique son acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

0001 - Responsabilité :

ETUDREA est soumis à une simple obligation de moyen et réalise la prestation suivant les informations et impositions établie par le client.

Le client demeure seul responsable de l'exactitude des informations communiquées à ETUDREA qui sont utilisées pour réaliser la prestation, la réalisation des plans d'exécutions, Les plans de génie civil, de fluides, de process sont donnés à titre de guide de réalisation. Ils n'ont donc aucune valeur contractuelle. L'exécution de toute étude spécifique nécessaire à la réalisation de l'ouvrage est de la responsabilité du client.

Les esquisses fournies à ETUDREA devront avoir été réalisées par le client.

Dans tous les cas, si la responsabilité d'ETUDREA devait être retenue, elle ne pourrait excéder 70% du montant total des sommes payées par le client pour l'obtention de la prestation en cause.

0002 - Litige :

Tout litige doit, pour pouvoir être pris en compte, être adressé à ETUDREA par courrier recommandé dans un délai de 7 jours à compter de la livraison de la prestation dans laquelle apparait l'objet du litige.

Tout litige étant déclaré dans des conditions autre que ceux stipulés ci-dessus ne seront pas pris en compte.

0003 - Droits de propriété :

Les textes et images du site et tous documents ou supports sont la propriété exclusive d'ETUDREA. Toute reproduction même partielle sans l'accord préalable d'ETUDREA est strictement interdite.

ETUDREA reste entièrement propriétaire des prestations jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Les risques pouvant découler de l'ouvrage ou de la prestation incombe au client dès acceptation du devis.

0004 - Référencement et réutilisation :

Le client accepte qu'ETUDREA diffuse sur son site internet ou sur tout autre support des images ou des plans réalisés lors de sa prestation commandée.

De même les prestations pourront être réutilisées comme base de travail lors de l'étude d'un autre projet.

0005 - Prix de prestation :

Le prix du service proposé est fixé par ETUDREA suivant le devis de prestation élaboré.

ETUDREA se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis.

Pour toute modification de plan ETUDREA se réserve le droit de demander une plus-value du faite de l'augmentation de la charge de travail que lui imposerait son client.

0006 - Négociation de prix :

En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée

0007 - Devis et commande :

Le client doit adresser par mail ou par courrier une demande de devis en indiquant ses coordonnées ainsi que la prestation souhaitée exposée le plus clairement possible.

Un devis comportant le prix et le détail de la prestation demandée dans les 72 heures ouvrées.

La commande sera effective une fois le devis signé avec « Bon pour accord » dans la case prévue à cet effet et accompagné d'un règlement de 30% de son montant.

0008 - Durée de validité du devis :

Les prix fixés sur le devis sont bloqués pendant 30 jours à compter de la date d'émission du devis. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer au-delà de ce délai.

0009 - Droit de rétractation :

Le client dispose d'un délai de 3 jours ouvrables à compter de sa commande pour se rétracter.

Il est bien entendu que toute demande du client d'exécuter la prestation durant ce délai entraîne sa renonciation à son droit de rétractation.

0010 - Refus de réaliser les prestations commandées :

ETUDREA se réserve le droit de refuser toute commande qui après analyse du dossier lui semblerait contraire aux réglementations en vigueur ou qui ne correspondrais pas à la demande de prestation ayant servi pour l'établissement du devis de réalisation.

0011 - Paiement des prestations :

Les prix indiqués s'entendent en euro et TTC.

ETUDREA s'engage à appliquer les prix qui auront été définis lors du devis signé par le client, c'est-à-dire de la commande.

Le paiement sera effectué soit par chèque à l'ordre de ETUDREA et envoyé à l'adresse suivante 12A Rue du générale de Gaulle, 68700 WATTWILLER ou par virement bancaire (coordonnées bancaires transmises sur simple demande du client)

Les modalités de paiement seront stipulées dans le devis.

Les factures seront établies selon les conditions de règlement ci-dessous sauf stipulation contraire sur la commande :

30% du montant TTC indiqué sur le devis à la commande.

30% du montant TTC à la première diffusion des documents.

40% du montant TTC à la remise des documents mis à jour selon remarques client.

Toute commande reçue sans le règlement demandé (même signée) mettra en attente la réalisation et la fourniture de la prestation commandée jusqu'à réception du règlement.



0012 - Pénalités de retard de paiement :

Le taux des pénalités de retard de paiement est égal à 2.5% du montant TTC de la facture par jour ouvré à compter de la date d'échéance de la facture. Toute démarche nécessaire à la récupération de créance impliquera des frais à hauteur de 15% du montant de la commande avec un minimum de 500€ par créance.

1001 – Conditionnement de l'étude :

Les éléments fournis par le client conditionnent la réalisation de l'étude. Si ceux-ci ne sont pas exploitables, ETUDREA se garde le droit de décliner le travail ou établir un avenant motivé au devis.

L'offre de prix est établie sur la base des documents diffusés par le client en amont de l'établissement de la dite offre de prix. Tout changement impliquant une augmentation du travail projeté dans l'offre de prix fera l'objet d'une offre complémentaire.

Si la charge de travail et/ou le planning de réalisation impose un travail de nuit (au-delà de 20h) ou durant les week-ends (vendredi 18h – lundi 8h), les heures réalisées dans ce cadre seront facturées selon le devis établi multiplié par deux.

Toute demande de complément ou modification ultérieure à la remise des documents finaux fera l'objet d'un devis complémentaire.

Seuls les documents diffusés au compte rendu de synthèse et commenté ou validé par le client feront foi.

ETUDREA ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement lié à une erreur, carence ou absence d'information de la part du client. Il en est de même pour tout dysfonctionnement, désordre quelconque, accident survenant après validation du client.

Le client prend totalement en compte les responsabilités des aléas pouvant survenir ou être causé par le produit projeté qui lui est propriété.

1002 - Gestion non incluse :

Notre prestation ne prévoit pas la gestion de fournisseurs ou prestataires. Toutefois, cette gestion pourra être réalisée mais fera l'objet d'un devis de prestation.

1003 - Délai de réalisation :

Si la prestation n'est pas terminée pour des raisons indépendantes d'ETUDREA à la date d'échéance, ETUDREA est en droit de demander la facturation partielle des travaux effectués à cette date.

Si l'étude devait être perturbée par un arrêt prolongé du développement (il y a le risque de perte de temps et d'information car il faut se replonger dans le sujet), la reprise de l'étude ferait l'objet d'un devis complémentaire.

Après validation d'une phase, plus aucun retour en arrière n'est possible sans un avenant au devis.

Si des retards dus à des actions indépendantes d'ETUDREA devaient engendrer un retard sur le délai final, ETUDREA ne pourrait en être tenu responsable.

1111 – Forfait démarrage des études :

Forfait temps estimé pour la création de la prestation de réalisation de plans intégrant la partie administrative.

Démarrage de l'étude sur la base de tous les documents remis par le client.

Analyse du cahier des charges client.

1112 – Procédures particulières et normes :

Si des procédures particulières de conception, méthodologie, gestion, documentaire,...., doivent être appliquées par ETUDREA, celles-ci doivent être fournies par écrit avant le démarrage de l'étude.

Le respect des normes est de la responsabilité du client. Le client mettra à la disposition d'ETUDREA une copie à jour des normes à respecter.

Si ETUDREA doit les approvisionner, le coût serait en supplément.

Toutes impositions de procédure, règles ou normes ultérieurement à la validation du devis et qui génèreront un surcroît de travail, fera l'objet d'un avenant à ce devis. Tous les documents doivent être remis avant le démarrage de l'étude pour tenir compte de la contrainte ainsi générée.

1201 - Déplacement :

Les déplacements sont calculés selon le barème des impôts en vigueur + le temps de parcours à 30 €/h

1301 - Revue de travail :

Les revues de travail pourront être réalisées par partage d'écran ou téléphoniquement sur base des échanges de fichiers annotés.

Les déplacements pour revue de travail seront facturés selon le barème en vigueur.

Les revues de travail feront l'objet d'un compte rendu de synthèse.

En cas d'observations relatives au contenu du compte-rendu, celles-ci devront être formulées sous 5 jours dans le tableau de validation en annexe de chaque compte rendu de synthèse, daté et signé. Passé ce délai, les informations mentionnées dans le compte-rendu seront acceptées en intégralité.

Toute modification non spécifiée dans ce délai fera l'objet à un avenant correspondant au temps nécessaire à la mise à jour.

1401 - Limitation relevé sur site :

Le poste de relevé sur site ne tiens pas compte des déplacements qui sont chiffrés sur un autre poste.

Les relevés sur site sont effectués au mètre laser.

Le client doit s'assurer de la possibilité d'accès à la zone intéressée par le relevé.

Suivant le projet, plusieurs déplacements sur site peuvent s'avérer nécessaires.

Tout déplacement supplémentaire nécessaire suite à un manquement du client sera facturé en plus-value.

1520 - Forfait gestion de réalisation / office

Forfait de gestion de projet tenant compte la gestion propre du projet, la rédaction des comptes rendu et tous autres activités lié au projet hors projection, basé sur un temps de prestation de 8h par jours justifié par un relevé d'heures.

Tout dépassement de ce temps forfaitaire fera l'objet d'une plus-value proportionnelle au temps supplémentaire basé sur le même taux horaire.

2010 – Forfait études

Forfait basé sur un temps de prestation de 8h par jours justifié par un relevé d'heures.

Tout dépassement de ce temps forfaitaire fera l'objet d'une plus-value proportionnelle au temps supplémentaire basé sur le même taux horaire.

2101 – Forfait démarrage de plans :

Temps estimé pour la réalisation du plan exemple de principe pour une première étude.

Les modèles de cartouche seront réalisés selon les exigences du client.

Les informations portées au cartouche sont celles d'ETUDREA.

La méthode de cotation doit être définie lors de la mise en place du devis.

+337 52 06 04 04

fabrice.ermel@etudrea.com

www.etudrea.com

12A Rue du General de Gaulle
68700 WATTWILLER



Démarrage de l'étude sur la base de tous les documents remis par le client.

Conception d'une première architecture.

Importation des fichiers sources client si existants et convertissables.

Modélisation 3D d'équipements sur la base de plans 2D avec ou sans modifications

Validation des modèles de plans par le client et validation des objectifs de projection en l'absence de cahier des charges spécifique.

Les modifications seront apportées selon les remarques du client qui seront référencé dans le compte rendu de synthèse. Ces modifications seront des modifications d'ajustement et ne pourront être une refonte complète du projet. Dans ce cas, le projet fera l'objet à un avenant.

Ces échanges seront limités à 3 allers-retours. Au-delà, les échanges supplémentaires seront facturé à hauteur du temps passé pour réaliser les mise à jour.

Si les travaux à effectuer sont plus conséquents, ils feront l'objet d'un devis complémentaire.

Validation de la pré-étude par le client.

Intégration des modifications requises par le client.

Intégration des données de design.

Finalisation de la conception.

2102 - Conception des plans :

Tous les éléments issue de fournisseurs tiers (pompes, raccords, appareil spécifique, ...) sont fourni par le client au format step ou sat. Dans le cas contraire, ETUDREA établira un devis d'avenant prenant en compte le temps de recherche et de mise en forme de ces équipements.

2103 - Améliorations plans :

Les améliorations des plans liés à une évolution du produit entre le démarrage du projet et la diffusion des plans feront l'objet d'un avenant.

3131 - Limitation plan d'implantation :

Plan d'implantation générale réalisé selon les encombrements hors-tous des équipements sans détails de fabrication ou de montage.

3132 - Restrictions d'utilisation des plans de génie civil :

Les plans fournis ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la réalisation d'un ouvrage de génie civile.

8111 - Diffusion fichiers informatiques :

Les fichiers informatiques seront diffusés par email ou par serveur FTP si ces derniers sont trop volumineux.

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions de vente
Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"